

Affichage public, opacité et pollution visuelle

Le secteur de l'affichage public évolue de manière explosive. Il a connu une évolution très forte, ce qui, à priori, représente une manne économique pour la ville. Mais, force est de constater que cette évolution semble profiter surtout aux entreprises. Malgré les nombreuses tentatives d'organiser ce marché, le secteur continue de connaître de nombreux dysfonctionnements. Panneaux publicitaires surdimensionnés, non-respect de la réglementation, exploitation de bâtiments (art-déco) classés au patrimoine de la ville, copinage... en somme, un secteur opaque, où l'anarchie est le maître mot.

Si depuis 2001, le département de l'Intérieur a tenté de mettre de l'ordre dans ce secteur, il a fallu attendre 2006 pour y voir apparaître un début de rigueur. En 2005, le ministre de l'Intérieur Chakib Benmoussa adresse une circulaire à tous les présidents des communes : «Aucune autorisation d'occupation du domaine public ne doit être accordée, en attendant une loi à même de réglementer ce domaine».

L'occupation du domaine public, est ainsi, soumise à une délibération du conseil municipal et à l'approbation du département de tutelle, comme le prévoit la char-



te communale. L'entreprise doit satisfaire aux conditions du cahier des charges. Une nouvelle grille tarifaire est alors mise en place : le panneau de 14x4m est à 100.000 Dhs/par an, celui de 4x3m à 60.000 Dhs; et celui de 1,8x1,2m à 15.000 Dhs. Pour chaque m², un montant de 900 Dhs est facturé. De plus, chaque panneau est doté séparément d'un compteur électrique, et les frais d'électricité seront supportés par le propriétaire du panneau. L'afficheur doit payer 900 DH par m² supplémentaire. Une brigade de contrôle des panneaux doit veiller au respect de la charte et du cahier des charges. Mais, dans la pratique, beaucoup de dépassements, d'abus sont encore tolérés, donnant encore une fois lieu à un sentiment de frustration, aussi bien chez les citoyens que les opérateurs du secteur respectueux des règles du jeu. Il suffit de faire un tour dans les artères de Casablanca pour s'en apercevoir. Et quand bien même la réglementation serait respectée, l'implantation et le positionnement des panneaux impactent l'esthétique de la ville. Le marché est partagé par une poignée d'entreprises (FC, New Publicité, City Pub, Beauty Pub, Smarty Pub...). Une dizaine d'autres petites sociétés d'affichage sont présentes sur le secteur (Outdoor com, Totem affichage, Concept visuel...). Si les grandes entreprises semblent de plus en plus regardante en ce qui concerne la réglementation,

de nombreuses autres continuent de travailler dans l'opacité, alors que certaines ont recours à la sous-location.

Des façades d'immeubles continuent d'être exploitées de manière excessive, parfois à l'insu des résidents, voire du syndic. Si pour les résidents, cela relève du domaine privé, pour la commune, il s'agit du domaine public. Ainsi, seule une autorisation des autorités est suffisante pour ce faire. C'est le cas d'un immeuble (sis rue Abou Al abbas-commune Anfa) où des entreprises locataires ou propriétaire se sont permis d'exploiter la chaussée de l'immeuble, ainsi que la façade, sans l'avis préalable des résidents, ni du syndic, et sans verser le moindre sou, avançant tout simplement que c'est un droit, puisqu'elles ont une autorisation de la commune. Pour aboutir, in fine, à un spectacle de laideur et de pollution visuelle.

C'est aussi le cas, non loin, du rond-point du jour (Angle Avenue Sijilmassi), où un opérateur s'est permis d'implanter, sans aucune mesure de sécurité, un panneau sur le toit d'un immeuble d'un format 16x5, alors que la charte communale le contraint à un format 10x4. Durant le même week-end, cette entreprise, faisant fi de la loi, a implanté deux panneaux de la sorte. Selon un autre opérateur du secteur, certaines entreprises ont recours à des modes opératoires un peu douteux. Connues des services communaux, à cause de litiges pour des redevances, certai-

nes entreprises aident des jeunes entrepreneurs à créer des entreprises le temps de remporter un appel d'offres, moyennant des montants modiques pour les rémunérer. C'est ainsi que de nombreuses TPE voient le jour et disparaissent rapidement du marché, sans payer leur redevance à la commune. «Comment peut-on continuer à donner des autorisations pour des entreprises qui ne respectent rien ? Cela donne une image d'un marché opaque, on ne sait pas toujours qui opère et sous quelles conditions», s'indigne un afficheur de Casablanca.

Une seule face d'une affiche (4x3) est louée à environ 30.000 Dhs/mois, soit 360.000 Dhs/an. Ce qui devrait apporter un bel pactole à la ville, mais au vu des impayés et du manque de transparence qui régit le marché, cela profite uniquement aux opérateurs. «De nombreuses entreprises - je ne parle pas entreprises structurées - ne paient pas leurs redevances, ni les charges d'électricité», explique un chef d'entreprise d'affichage. De ce fait, il est évident que les caisses du Conseil de la ville ne sont pas assez fournies, en tout cas par ce secteur. Force est donc de constater que l'affichage public a encore besoin d'être «nettoyé». Plus de vigilance des autorités de tutelle, moins de copinage et de corruption pourraient aider à plus de transparence.

Leila Ouazry

